



Compte rendu du CHSCT du 2 avril 2021

Un CHSCT s'est déroulé en séance plénière le 2 avril.

Une seule déclaration liminaire est lue, celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe). Celle-ci aborde, outre les conditions une nouvelle fois dégradées de la tenue de cette instance du seul fait de la Direction locale, la nécessité d'une nomination d'un(e) psychologue du travail pour lutter contre les risques psycho-sociaux (RPS) et l'urgence d'agir pour empêcher le démantèlement de l'Action sociale dans l'Aude et ailleurs.

Sur ce dernier point, nous proposons au CHSCT le vote d'une résolution visant à préserver et développer cette mission essentielle.

Monsieur Demonet indique au préalable que l'Action sociale ne serait pas de la compétence du CHSCT !

Rappelons donc à toutes et tous la signification de l'acronyme CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des **Conditions de Travail**.

Fichtre, la restauration administrative, la présence d'une délégation départementale de proximité permanente avec assistante sociale, médecin de prévention et déléguée, la possibilité de bénéficier de places en crèche permettant aux femmes de travailler, les tickets-restaurants, etc... ne concerneraient donc pas cette instance...

Peu importe cette affirmation à l'emporte-pièce et dénuée de fondement puisque cette résolution passe au vote : 3 « Pour » (Solidaires Finances Publiques, CGT), 2 abstentions (FO).

FO s'abstient car procède de la même analyse que la Direction.

La résolution est donc votée et, désormais, le Président du CHSCT, également DDFIP, dispose de 2 mois pour y apporter une réponse écrite.

Toutefois, s'agissant d'un sujet qui devrait faire consensus parmi les représentant(e)s du personnel, nous aurions souhaité un vote unanime.

Tant pis..

Le médecin de prévention tient à intervenir pour appuyer cette résolution et défendre l'Action sociale : nous l'en remercions au nom des agent(e)s du département de l'Aude.

La séance débute alors par l'examen du premier point à l'ordre du jour, à savoir la situation liée au COVID-19.

Notons au préalable que les difficultés et craintes évoquées dans notre liminaire se sont une nouvelle fois avérées exactes : la dite déclaration a dû être lue une nouvelle fois par vos représentants puisque inaudible en première lecture. Par ailleurs, la secrétaire animatrice du CHSCT, bien que connectée, n'a pu en entendre un traître mot !

Et il en sera ainsi tout au long de l'instance, la secrétaire n'entendant aucune intervention des personnes en audio (pas facile dans ces conditions d'assurer son rôle et encore moins de faire un compte rendu...)

Mais pour les autres intervenants, pendant cette session, une nouvelle fois, les propos ont bien souvent été hachés ou incompréhensibles et les déconnexions intempestives multiples...



Et voilà maintenant la Direction locale qui propose d'annexer au règlement intérieur du CHSCT de l'Aude le recours privilégié aux visio et audioconférences !

Bien entendu, Solidaires Finances Publiques s'opposera à ce grossier stratagème visant à restreindre davantage encore les droits les plus fondamentaux des représentant(e)s du personnel.

Concernant la situation épidémique, le médecin de prévention, Pascal Éluard, indique qu'il est préférable de doter les vérificateurs et les agent(e)s qui seront en charge de l'accueil pendant la campagne de déclaration des revenus qui débute le 6 avril, de masques FFP2. En effet, ceux-ci protègent bien davantage que les « classiques ». La contrepartie de cette utilisation est l'obligation de faire une « pause masque » entre chaque entretien avec un usager du fait que cet équipement est pénible à porter pendant de longues périodes.

Sur le sujet, ce qui va à l'encontre des allégations du DDFIP qui prétend maintenant châtier les réfractaires au port du masque, le docteur Éluard indique que les agent(e)s de ce département ont été exemplaires.

En effet, aucune contamination n'a eu lieu au sein de l'espace professionnel à ce jour, ce qui n'est pas le cas dans d'autres secteurs, publics ou privés.

Nous abondons totalement dans ce sens et saluons la responsabilité et la discipline des agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude.

Puissent certaines et certains parmi nos édiles s'inspirer de ce sens aigu des responsabilités...

Vient ensuite l'évocation du rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) concernant l'Hôtel des Finances de Narbonne.

En premier lieu, celui-ci indique que des problèmes de sécurité incendie ont été identifiés dans les archives du 2ème étage : il est noté comme « particulièrement signalé » de « mettre sans délai cet espace en conformité avec les exigences élémentaires de sécurité incendie ». En effet, des photos sont jointes montrant une absence de fermeture des portes d'isolation, une absence de dalles de faux-plafond ainsi que des luminaires non adaptés et en contact avec des matières combustibles, en particulier du papier...

Or, ces observations datent du 31 mai...2019 !

Ainsi, en 2 ans, le responsable du site n'a pas été en mesure de faire procéder au minimum de rangement et de menus travaux permettant d'assurer la sécurité des agent(e)s !

Cela est totalement inacceptable et a été vertement dénoncé par Solidaires Finances Publiques durant l'instance.

En réponse, la DDFIP indique que l'assistant de prévention s'est chargé des mesures les plus urgentes.

Certes, nous nous satisfaisons que la Direction ait enfin réagi mais pour quels motifs s'agit-il de mander l'assistant de prévention, qui n'a pas vocation à pallier l'incurie du responsable de site ? Nous exigeons désormais que celui-ci soit enfin placé devant ses responsabilités et prenne la mesure de ses fonctions.



Merci aux agent(e)s du site de nous faire remonter toute anomalie dans la résolution qui doit être immédiate de ces dysfonctionnements intolérables qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

Quant au service recouvrement du SIP de Narbonne, il s'avère qu'aucune aération naturelle n'est possible, ce qui n'est pas acceptable, non seulement pour des motifs de sécurité, mais également en cette période épidémique où il est recommandé d' « aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour » (extrait d'une affiche de Santé Publique France).

Solidaires Finances Publiques réclame donc d'urgence la création d'une ouverture naturelle.

Ainsi, pour lutter contre la COVID-19, la Direction a pris l'option de morigéner les réfractaires au port du masque (soi-disant « nombreux ») plutôt que de prendre les mesures élémentaires de précaution recommandées par les organismes publics.

A noter que l'ISST a tenu à saluer l'organisation du restaurant administratif de Narbonne (aurait-il lui aussi oublié qu'il ne s'agit manifestement pas d'une compétence du CHSCT...) en cette période épidémique.

Dernier point abordé par l'ISST, celui des fontaines à eau : tant que durera la pandémie de COVID-19, il est fortement conseillé de ne pas les utiliser. Le docteur Éluard ajoute qu'il existe, de surcroît, un risque non négligeable de légionellose avec ces matériels.

Le guide des procédures amiante est ensuite présenté : il articule désormais sur le sujet les actions de l'assistant de prévention, des services Ressources Humaines et du médecin de prévention.

Ces procédures nous apparaissent particulièrement pertinentes puisqu'il s'agit, en résumé, d'identifier les agent(e)s ayant pu être au cours de leur carrière ou étant en contact régulier avec de la fibre amiantée.

Toutefois, les représentants Solidaires Finances Publiques indiquent que les services RH de l'Aude, en particulier depuis la régionalisation à « marche forcée » des structures locales, sont en sous-effectif chronique.

En réponse, la Direction rétorque que ce n'est pas le cas...

Extraits pénibles à l'appui : « les services RH ne sont pas en sous-effectif », « pas de sujet ».

Les agent(e)s concerné(e)s seront donc ravi(e)s d'apprendre de leur propre hiérarchie que le service est « bien calibré » : elles et ils croulent sous les charges de travail avec la gestion de l'épidémie de COVID-19 et nous tenons à rappeler le caractère exemplaire de l'action du service RH de l'Aude en la matière.

Quant à l'observation de Solidaires Finances Publiques sur le fait que le médecin de prévention est affecté sur 2 départements, l'Aude et les Pyrénées Orientales, aucune réponse...

Le docteur Éluard souligne par contre, qu'effectivement, il lui est très difficile de mener l'ensemble de ses tâches...

Souvenons-nous que la section Solidaires Finances Publiques de l'Aude avait, en lien avec la section des Pyrénées-Orientales, sollicité la DGAFP pour obtenir un médecin à plein temps dans



notre département.

Bien entendu, aucun appui n'a été apporté à ce jour par le DDFIP à cette démarche...

Le sujet des fiches établies par le référent COVID départemental est ensuite abordé. L'assistant de prévention est en effet amené à se déplacer sur tous les sites du département pour vérifier si les mesures permettant de limiter la propagation du virus dans le milieu professionnel sont bien prises. Une fiche attire notre attention, celle relative au Service de Gestion Comptable de Carcassonne : une non-conformité liée à l'absence de distanciation physique dans un bureau est pointée. De fait, avec l'arrivée des agent(e)s des trésoreries supprimées au 1er janvier 2021, à savoir Bram et Cuxac-Cabardès, les locaux sont désormais bien trop exigus pour permettre cette distanciation.

Ainsi, 5 agent(e)s sont présent(e)s simultanément dans un seul bureau, ce qui génère une réelle proximité physique.

Que se passera-t-il donc au 1er septembre avec l'arrivée des agent(e)s de la trésorerie de Peyriac-Minervois ?

L'imprévision de la Direction locale est ainsi une nouvelle fois patente !

Celle-ci refuse que plus de 6 personnes soient présentes dans une salle de réunion vaste lors des instances paritaires mais accepte que 5 logent dans le même bureau trop exigü...

Toutefois, le DDFIP ne se démonte pas : il faut que les agent(e)s portent un masque, des vitres en plexiglas ont été installées, ils n'ont qu'à télétravailler...

Devons-nous lui rappeler que certaines procédures empêchent le télétravail. Que, par ailleurs, la masse des difficultés vécues par le SGC depuis janvier, notamment sur le secteur de la comptabilisation des relevés Banque de France que Solidaires Finances Publiques a dénoncé à maintes reprises, nécessite un présentiel.

De même que les charges de travail sont considérables, voire insurmontables...

Qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes de travail dans ce poste, aucune anticipation des difficultés n'ayant été de mise par la Direction...

Et pour cause, l'annonce de la création du SGC de Carcassonne a été faite à la fin du mois d'octobre 2020 !

Pourtant, il nous semble que l'épidémie de COVID-19 faisait déjà rage à cette époque : a minima, la Direction aurait dû prévoir des locaux permettant d'intégrer les nouveaux arrivant(e)s en toute sécurité.

Pourtant, rien n'a été fait...

Les fiches de signalement sont ensuite évoquées. L'une d'elles émane du centre de contact pour un(e) contribuable domicilié(e) dans un autre département que l'Aude qui a tenu des propos injurieux. La Direction locale a donc chargé la DDFIP du Val-de-Marne de rédiger une lettre de mise en garde.

Solidaires Finances Publiques intervient alors pour se féliciter de cette démarche mais demande également que la DDFIP de l'Aude, comme décidé lors d'un précédent CHSCT (gestion Quintin), envoie également une lettre de remontrance. Monsieur Demonet rétorque alors qu'il estime que cela



n'est pas nécessaire, la lettre initiale étant suffisante, toute autre initiative ne servant à rien. Montrer son soutien aux agent(e)s audois(e)s victimes d'insultes ne servirait donc « à rien » ! Nous considérons qu'il est, au contraire, très important de manifester de l'empathie et de la considération pour les agent(e)s qui œuvrent au quotidien dans des conditions difficiles, ayant à faire face de plus en plus souvent à un public agressif et parfois violent. Nous sommes donc consternés par l'attitude du DDFIP, agissant de surcroît selon son bon-vouloir, puisqu'il faut rappeler que ce dispositif avait été adopté par délibération collective du CHSCT.

Le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) est ensuite évoqué. Une observation rédigée par une agente du SIP de Carcassonne attire notre attention : en effet, un redevable d'amendes s'est présenté au guichet un mardi après-midi. Furieux de voir la caisse fermée (rappelons qu'il s'agit de la seule volonté de la Direction locale que de restreindre l'amplitude horaire d'accueil des usagers), celui-ci s'est emporté, entraînant l'intervention du chef de service qui l'a alors accompagné dans son bureau pour un entretien.

L'agente s'étonne donc, à juste titre, du fait de faire circuler dans nos locaux un usager agressif, condamné de surcroît à de la prison avec sursis pour avoir violenté un policier...

Ne sommes-nous pas en effet en plan Vigipirate ?

Les événements récents où des agent(e)s de Pôle Emploi ont été assassiné(e)s par un usager en raison de leurs fonctions n'auraient-ils pas dû inciter à accueillir cet individu dans des boxes qui ne manquent a priori pas à la Cité Administrative ?

À ces questions, aucune réponse de la Direction locale sinon un acquiescement : des consignes ont-elles été données à l'ensemble des chef(fe)s de service pour que cela ne se reproduise pas ?

Manifestement, non...

Quant à l'observation du SIP-SIE de Limoux qui indique que la porte d'entrée et de sortie des agent(e)s est restée bloquée à 2 reprises suite à coupure d'incendie, la Direction indique que celle-ci « va être changée ».

Certes, mais à quel horizon ?

A priori au mois d'avril..

En cas d'incendie, les conséquences d'une telle inaction seraient dramatiques.

Solidaires Finances Publiques insiste, appuyé en cela par l'ISST qui confirme le caractère d'urgence de l'opération, sur un changement très rapide.

Une dernière annotation nous interpelle concernant des travaux d'amélioration de la performance énergétique de la Cité administrative dans le cadre du plan France Relance. Le Directeur nous confirme qu'une enveloppe de 4 millions d'euros a été attribuée au département de l'Aude.

Solidaires Finances Publiques sera très attentif sur ce sujet, récurrent mais pourtant jamais résolu...

La note d'orientation ministérielle sur l'évolution des CHSCT est ensuite succinctement présentée. Nous constatons et dénonçons que les prérogatives dévolues à cette instance sont désormais particulièrement rognées : convention signée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des



Conditions de Travail (ANACT) afin de substituer cet organisme aux CHSCT pour l'organisation du travail, les conséquences du télétravail à outrance ou l'analyse des DUERP, compétence exclusive des CTL concernant les restructurations des postes et services, etc...

Rappelons que la fin officielle des CHSCT est fixée à l'année 2022 : d'ici là, Solidaires Finances Publiques continuera à batailler, exiger, revendiquer et ferrailer avec la Direction locale pour obtenir les meilleures conditions de vie au travail pour l'ensemble des agent(e)s du département.

L'examen du budget 2021 du CHSCT vient ensuite. Il est notamment proposé aux représentant(e)s du personnel d'approuver 2 devis pour des montants respectifs de 6 067,21€ et 2 829,23€. Pour une somme avoisinant les 10 000€, Solidaires Finances Publiques réclame des devis supplémentaires, afin de pouvoir effectuer un véritable choix, tant en termes de prix que de qualité des prestations.

Les représentant(e)s des autres organisations syndicales ne sont pas du même avis et approuvent la commande sans devis supplémentaires.

En tant que garants de l'exécution budgétaire du CHSCT départemental et de la bonne utilisation de deniers publics, nous nous opposons à cette méthode : pourquoi réclamer, dans le cadre de nos fonctions, aux collectivités territoriales ou aux autres Administrations une mise en concurrence pour les moindres travaux et s'en exonérer lorsque nous sommes gestionnaires ?

Enfin, le sujet du psychologue du travail dans le département de l'Aude est abordé. Il s'agit d'un point demandé par Solidaires Finances Publiques pour répondre à la souffrance grandissante des agent(e)s au travail dans le département de l'Aude.

A l'instar du dispositif existant dans les départements voisins du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, celui-ci interviendrait aux fins de prévention des risques psycho-sociaux (RPS), notamment à l'occasion de restructurations. C'est ainsi que ce professionnel sera amené à prendre en charge des situations d'exposition à des RPS et à proposer des pistes d'amélioration.

De même, il est susceptible d'intervenir en tant que médiateur dans des contextes conflictuels afin d'apaiser les tensions et élaborer des solutions pratiques.

Il est à noter que le psychologue mis à disposition par la délégation à l'Action sociale de l'Aude resterait compétent pour tous les motifs d'ordre essentiellement privés.

Cette proposition ne semble pas déclencher un enthousiasme forcené...

Monsieur Demonet nie même le mal-être des agent(e)s du département. Nous mettrons cette assertion sur le compte de l'ignorance puisque le dernier rapport du médecin de prévention (en 2018...) indiquait une multiplication par 3 de la souffrance au travail de ces agent(e)s depuis 2015.

Certes, aucune étude n'a été produite depuis, contrairement à ce que prévoit la réglementation, mais nous sommes prêts à parier que cette souffrance n'a en rien diminué...

Toutefois, le docteur Éluard se déclare très intéressé par la mise en place de ce dispositif qui a fait la preuve de son efficacité dans les départements qui l'ont expérimenté.

De même, l'ISST ajoute que les CHSCT des départements voisins qu'il fréquente sont enchantés de cette démarche.

Aussi, nous veillerons à ce que, très rapidement, un(e) psychologue du travail soit désigné(e) dans l'Aude.



Pour finir cette session, en guise de questions diverses, Solidaires Finances Publiques souhaite revenir sur le sujet de l'Action sociale dans le département. En effet, la Direction a adressé au mois de mars un mail à tous les agent(e)s informant des missions de l'assistante sociale.

Si la volonté d'informer est louable, nous nous interrogeons sur le canal utilisé : en effet, il existe encore dans ce département une délégation à l'Action sociale. Par conséquent, il appartient à celle-ci de diffuser ce style d'information.

C'est ainsi que les collègues des Douanes et de l'ex-DGCCRF n'ont aucunement été informé(e)s...

En réponse, le DDFIP nous indique qu'ils le seront.

Par qui, comment, quand... ?

Mystère...

Enfin, Solidaires Finances Publiques évoque les remontées d'agent(e)s, notamment retraité(e)s, qui n'ont pu accéder à la délégation à la Cité administrative, trouvant porte close alors même qu'ils et elles étaient présent(e)s pendant les horaires d'ouverture.

De la même façon, aucune réponse, du moins appropriée.

La séance se clôt alors à 13h15.